

## PV Séance du Conseil Municipal du 13 Avril 2015

L'an deux mille quinze, le treize Avril, le Conseil Municipal de la commune de NANTHEUIL (Dordogne) étant réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M.CANLER Paul , Maire.

Date de convocation : 08 Avril 2015.

**Etaient présents** : M.CANLER Paul –LAGARDE Bernadette-ROUCHAUD Jean-REDON Robert - CHAMINADE André –EYMARD Carinne -CHIPEAUX Raphaël- DOCHE Angèle –FAURE Marie -Annick- DOOM Matthieu – PLU Carole –GREGOIRE Patricia –CHAMINADE Yannick -

**Etaient absents excusés** : M. COULANGES ayant donné pouvoir à Mme LAGARDE ; Mme DEBORD Delphine

*Monsieur DOOM Matthieu a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Monsieur SOULAGE, Trésorier de THIVIERS, était présent pour cette séance budgétaire.

### Ordre du jour :

Adoption du PV de la dernière séance.

- 1) Vote des 3 Comptes Administratifs 2014.
  - 2) Adoption des Comptes de gestion 2014 dressés par le Trésorier.
  - 3) Affectations des résultats des CA.
  - 4) Présentation et vote des budgets primitifs 2015.
  - 5) Délibération concernant le financement du RPI.
  - 6) Délibération fixant les redevances de télécommunications.
  - 7) Délibération pour participation au financement du Conservatoire de Musique.
  - 8) Délibération concernant la contrat CDD de Mr AMBLARD Yannick.
  - 9) Délibération concernant la surveillance de baignade cet été .
  - 10) délibération relative à la gestion du snack, la période d'ouverture, la montant de la location du snack pour 2015.
- Questions diverses.

Mr le Maire en début de séance demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour du Conseil une délibération pour une demande de subvention de 50. 000€ auprès de la Région.

\*\*\*\*\*

### Adoption du PV de la dernière séance

*Le PV du dernier Conseil Municipal du 5 mars 2015 est adopté à l'unanimité des présents.*

*Cependant **André CHAMINADE** déplore la manière dont sa délégation de voirie lui a été retirée lors du précédent Conseil sans qu'il n'en ait été averti.*

***M.CANLER** répond qu'il était absent et non excusé aux 2 dernières réunions du Conseil Municipal et qu'il aurait pu intervenir à ce moment –là. Cette décision entre dans le cadre des économies à réaliser.*

\*\*\*\*\*

### **1- VOTE DES 3 COMPTES ADMINISTRATIFS 2014**

Le Trésorier , Monsieur SOULAGE, invité par le Maire présente au Conseil Municipal les 3 Comptes Administratifs 2014.

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Le résultat de fonctionnement à affecter est de : 255 108,03€

Le solde d'exécution de la section d'investissement est de : 116 278,76€

L'excédent de financement de la section d'investissement est de : 16 199,00€

***Il est proposé au Conseil, l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement en report excédentaire (Recettes de Fonctionnement / R002) pour la somme de 255 108.03€.***

#### **BUDGET Annexe ASSAINISSEMENT**

Le résultat d'exploitation à affecter est de 5 483.73€

Le solde d'exécution de la section d'investissement est de – 1 386.68€€

Le besoin de financement de la section d'investissement étant alors de 1 386.68€

*Il est proposé au Conseil, l'affectation du résultat cumulé de la section d'exploitation en :  
-report excédentaire (Recettes Fonctionnement (FR002) pour la somme de 4 097.05€.  
-en couverture du besoin de financement (Investissement -Recettes / IR1068) pour la somme de 1 386.68€.*

⇒ Yannick CHAMINADE : Quelle est la durée de l'emprunt ?

**Réponse de M.CANLER :** les travaux se sont terminés en 2008 et l'emprunt réalisé par la précédente municipalité est d'une durée de 20 ans .

#### **BUDGET Annexe "LOGEMENTS CONVENTIONNES"**

Le résultat de fonctionnement à affecter est de 22 245€

Le solde d'exécution de la section d'investissement est de - 8 283.35€€

Le besoin de financement de la section d'investissement est de - 8 283.55€

*Il est proposé au Conseil, l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement en  
report excédentaire en fonctionnement (FR002) pour la somme de 13 961.35€ et en couverture du besoin de  
financement de la section d'investissement (IR1068) pour la somme de 8 283.35€.*

Mr le Maire se retirant de la salle du Conseil, Robert REDON doyen de la séance préside le vote des 3 comptes administratifs 2014 qui sont adoptés à l'unanimité.

#### **2) Adoption des Comptes de gestions 2014 dressés par le Trésorier**

Après présentation des Comptes de Gestion 2014 par Mr SOULAGE, Trésorier, le Conseil adopte à l'unanimité les Comptes de gestion 2014 dressés par le trésorier.

*Les chiffres en recettes et dépenses étant rigoureusement identiques aux écritures des comptes administratifs communaux.*

#### **3) Présentation et vote des budgets primitifs 2015**

Mr le Maire explique au Conseil que le budget a été construit dans un objectif d'anticipation de la nouvelle baisse des dotations de l'Etat, ainsi que de la prise en charge de nouvelles compétences par les collectivités : Urbanisme, Schéma de Cohésion Territoriale(SCOT) Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI ) : compétences communautaires qui auront un impact financier sur les communes .

⇒ André CHAMINADE explique qu'il existait un syndicat Isle/ Auvézère qui a été détruit par la Communauté de Communes. La mise en place de GEMAPI va coûter beaucoup d'argent.

⇒ Yannick CHAMINADE s'inquiète à propos du développement des taxes et la capacité des concitoyens à pouvoir payer.

#### **LES BUDGETS PRIMITIFS 2015**

##### **Budget primitif 2015 / BUDGET PRINCIPAL.**

Section Fonctionnement : votée en équilibre dépenses et recettes pour un montant de 694.379,00€

Section Investissement : votée en équilibre dépenses et recettes pour un montant de 143 051,76€.

##### **Budget primitif 2015 / BA ASSAINISSEMENT**

Section Fonctionnement votée en équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 23 380.57€

Section Investissement votée en dépenses et recettes pour un montant de 15 659.68€.

##### **Budget primitif 2015/ LOGEMENTS CONVENTIONNES**

Section Fonctionnement votée en équilibre pour un montant de dépenses et recettes de 32 251.65€

Section Investissement votée en équilibre pour un montant de recettes et dépenses de 25 083.35€.

***Le Conseil adopte à l'unanimité les budgets primitifs 2015.***

#### **4) Délibération concernant le financement du RPI Nantheuil/ Nanthiat**

M.CANLER informe le Conseil de la délibération prise par le Conseil de Nanthiat concernant le financement du RPI. Mr le Maire demande au Conseil l'autorisation de négocier avec la Mairie de Nanthiat afin de trouver un accord sur un financement équitable du RPI; actuellement Nantheuil finance les 2 écoles dans une proportion beaucoup trop importante et inégalitaire pour Nantheuil . Une délibération est

prise dans ce sens et le Conseil s'exprime à l'unanimité sur la nécessité de garder une école sur chacune des communes de Nantheuil et Nanthiat.

#### **5) Délibération fixant les redevances de communications**

Le Conseil municipal décide d'appliquer à l'unanimité les tarifs maxima prévus par le décret n° 2005-1676 du 21 décembre 2005, pour la redevance d'occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunications, à savoir pour 2015 :

- 40.25€/ Km et par artère en souterrain,
- 53.87€/ Km et par artère aérien,
- 26.83€/ m2 au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.

#### **6) Délibération pour participation au financement du Conservatoire de musique**

La Commune de Thiviers adhère au syndicat mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Dordogne (CRDD) et met à disposition un local pour l'enseignement de la musique. Cette adhésion comprend une partie forfaitaire calculée sur le potentiel fiscal de la commune ainsi que sur le nombre d'habitants, et une partie fixe par élève.

Les élèves résidant dans la commune adhérente paient une participation réduite de moitié par rapport à celle demandée aux élèves ne résidant pas à Thiviers.

Le cursus musical prévoit, outre la formation musicale, du solfège et l'apprentissage d'un instrument, une pratique d'ensemble. Celle-ci est assurée à Thiviers par l'orchestre d'harmonie.

Depuis toujours, la commune de Thiviers accepte que soient considérés comme résidant à Thiviers les élèves des autres communes qui pratiquent assidûment la musique au sein de l'harmonie.

Dans l'attente que l'adhésion au CRDD devienne une éventuelle compétence communautaire le Conseil Municipal de Thiviers a décidé, lors de sa séance du 31 octobre 2014, de demander aux communes dont des administrés sont élèves au CRDD, de prendre en charge la part communale des frais de cours, soit 380€ par an et par élève. Pour la Commune de Nantheuil, il y'a 1 élève concerné, le montant total est donc de 380€.

⇒ **Carole PLU** : il peut y avoir une charge importante pour notre commune si dans le futur cette prise en charge concerne plus de personnes.

*Après de nombreuses discussions, le Conseil vote contre la participation au financement du Conservatoire de Musique par 6 abstentions, 1 pour, 6 contre.*

#### **7) Délibération concernant le contrat CDD de Mr AMBLARD Yannick**

Le Maire explique au Conseil que Mr AMBLARD Yannick, embauché avec un contrat à durée déterminée, travaille à ½ temps entre les communes de Nantheuil et de Cognac. La question du renouvellement du contrat est à l'ordre du jour. Mr le Maire propose de reconduire le contrat de travail jusqu'au 31 août 2015.

⇒ **Angèle DOCHE** : lors du départ en retraite de Mr CHATEAU, un seul agent suffira-t-il ?

**Réponse de M.CANLER** : il explique l'efficacité du remplacement du poste de Mr CHATEAU par Mr BUISSON (emploi d'avenir financé à hauteur de 75% par l'Etat) si celui-ci s'investit pleinement.

Le départ de M.CHATEAU n'est pas à l'ordre du jour ; il est en poste pour 2 ou 3 prochaines années au moins.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le prolongement du CDD de M. AMBLARD pour une durée de 3 mois.

Celui-ci effectue également des journées à la CCPT; le salaire correspondant devant être reversé à la commune en fin d'année

#### **9) Délibération concernant la surveillance de la baignade cet été**

Mr le Maire explique la difficulté d'obtention du BNSSA par Benjamin BUISSON, et propose au Conseil pour l'été 2015, la possibilité de recruter un surveillant de baignade si le diplôme n'est pas obtenu par M.BUISSON avant l'ouverture du plan d'eau.

*Le Conseil délibère favorablement à l'unanimité.*

#### **10) Délibération concernant la gestion du snack, / montant de la location/ période d'ouverture à la baignade**

M.MALLAIS ne peut pas reprendre la gestion du snack cet été. Ainsi la commune est à la recherche d'un gérant. Des contacts positifs ont été établis.

Le Conseil décide :

- d'une ouverture pour la période du 28 juin 2015 au 30 août 2015.

- de fixer le montant du loyer à 550€ / mois payable le 1<sup>er</sup> Juillet et le 1<sup>er</sup> Août 2015.

⇒ **Carinne EYMARD** demande la durée du bail.

**Réponse de Bernadette LAGARDE:** la durée de location est de 2 mois (Juillet et Août ).

Selon la météo le gérant est toujours autorisé à ouvrir les week-ends , fin Juin et début Septembre .

## Questions diverses

**Jean ROUCHAUD** présente l'opération " ETE ACTIF " financé par le Conseil Général sur le site du plan d'eau. Des activités sportives payantes seront proposées : kayak, tir à l'arc, marche nordique, encadrées par des animateurs du Conseil Général.

**Bernadette LAGARDE** explique l'organisation, les vendredis à partir de juillet à août, d'un marché de l'artisanat au plan d'eau de Nantheuil.

**Jean ROUCHAUD** précise également l'organisation le 6 août d'un spectacle de théâtre de rue organisé au plan d'eau par CANOPEE.

**Bernadette LAGARDE** rappelle au Conseil l'organisation de la cérémonie du 8 mai avec une séance de tartinage à 8h30

⇒ **Marie-Annick FAURE :**

- signale un problème de fonctionnement d'un lampadaire au Bouilloux, ( *signalé au SDE*)
- demande le changement des panneaux des Bouilloux ( *route départementale, concerne le Conseil Général*).
- signale un problème de conteneurs instables au Bost des Trauds. ( *mise en place à voir ainsi qu'aux Courtigeauds*)

⇒ **Carine EYMARD** signale un problème de voisinage aux Courtigeauds

**Réponse de M.CANLER :** celui-ci va se rendre sur place

**Jean ROUCHAUD** annonce la parution d'un deuxième bulletin municipal cette année.

⇒ **Angèle DOCHE** demande qui a pris la décision sur le contenu du bulletin alors que la commission n'a été convoquée.

**Réponse de M.ROUCHAUD :** le bulletin est en cours d'élaboration et sera finalisé lors de la réunion de la commission culture le 12 mai 2015.

⇒ **Paul CANLER** explique l'organisation du recensement des panneaux de signalisation pour une signalétique homogène et un concours façades d'habitations et concours photos sur la Communauté des Communes. Pour l'avancement du dossier il doit être désigné un référent pour la Commune.

Ce seront respectivement M. REDON  
et Mme LAGARDE et M.ROUCHAUD.

⇒ **André CHAMINADE** demande s'il est normal que le PV de la dernière séance ne soit pas adopté ?

**Réponse de M.CANLER :** ce dernier a été adopté en début de séance avec 10 voix pour et 1 abstention.

⇒ **André CHAMINADE** demande à ce que les augmentations des tarifs de concessions du cimetière soient revues, car ce dernier juge les accroissements trop importants.

**Réponse de M. CANLER :** les prix votés sont ceux pratiqués dans d'autres communes de la communauté de communes et doivent tenir compte du coût d'entretien du cimetière.

⇒ **André CHAMINADE** demande à ce que l'organisation des Conseils soit faite de manière différente pour les personnes qui travaillent.

**Réponse de M. CANLER :** des personnes travaillent aussi le vendredi soir ou le samedi matin . L'absentéisme est toujours le même quel que soit le jour.

Séance levée à 23h45.

